


# Droit de la Propriété Industrielle

*Centre Paul Roubier*

FORMATIONS 2022

**NOUVELLES OFFRES  
2022**

[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com) 



# Centre Paul Roubier

---

## S'INFORMER, SE FORMER, SE DEFENDRE

Le Centre Paul Roubier, qui contribue depuis 50 ans à l'éducation et à la recherche en matière de propriété industrielle, propose deux cycles de formations distincts :

Le traditionnel cycle brevet, destiné principalement à un public d'ingénieurs intégrant un service de propriété industrielle. L'objectif de ce cycle est d'offrir à ce public les connaissances essentielles en matière de brevet grâce à six modules de deux jours.

Et un nouveau cycle d'actualisation et de perfectionnement de plusieurs journées destinées à un public de praticiens confirmés souhaitant approfondir leurs connaissances et les actualiser.

Des formations ad hoc sont également proposées aux entreprises (informations sur demande).

L'enseignement est assuré par des universitaires et praticiens de premier plan, particulièrement réputés dans leurs domaines d'enseignement et d'activité.

## La propriété intellectuelle au Centre Paul ROUBIER en 2022 :

à travers :

# LE CYCLE BREVET LES JOURNÉES D'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT

---

CENTRE PAUL ROUBIER

04 78 33 07 08

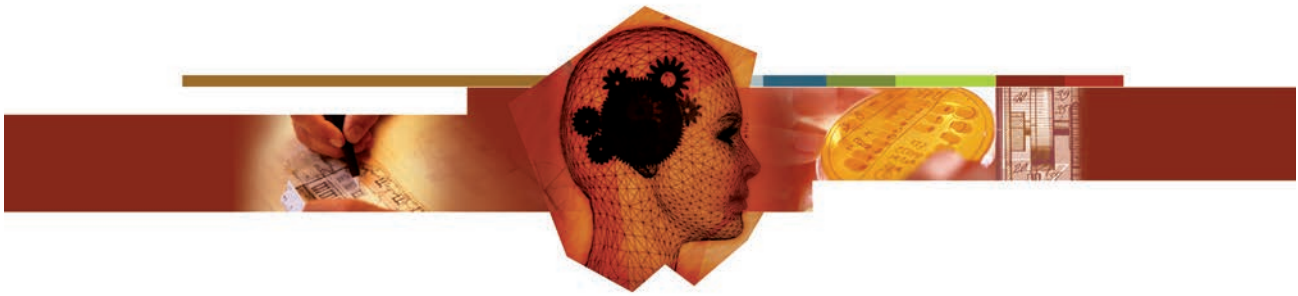
[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)

[info@paulroubier.com](mailto:info@paulroubier.com)



Directeur : Pascal KAMINA - Professeur agrégé à l'Université Jean-Moulin Lyon 3, Avocat

Contact : Florence BOUVIER



# Centre Paul Roubier

## CALENDRIER 2022

modules de 1 à 2 jours			
Titre du stage	Nb. jours	Dates	Page
<b>Le cycle brevet</b>			
1 Les voies de protection de l'invention	2	26 et 27 janvier 2022	6
2 L'obtention du brevet : les conditions de fond	2	16 et 17 mars 2022	7
3 L'obtention du brevet : les conditions de forme	2	6 et 7 avril 2022	8
4 Du droit au titre à sa protection	2	8 et 9 juin 2022	9
5 L'exploitation des brevets	2	14 et 15 septembre 2022	10
6 Les autres systèmes de brevets	2	12 et 13 octobre 2022	11
<b>Le cycle d'actualisation et de perfectionnement</b>			
Journée 1 : Défense des droits, Procédures	1	28 mars 2022	12
Journée 2 : Juridiction unifiée du Brevet (bases)	½	26 septembre 2022	12
Journée 3 : Juridiction unifiée du Brevet (perfectionnement)	1	selon actualité JUB	12
Journée 4 : Actualité en droit des dessins et modèles / marques	1	21 novembre 2022	12

Le Centre Paul Roubier est un organisme de recherche et de formation en droit de la propriété industrielle.

Chacune des journées comporte des apports théoriques complétés d'expériences pratiques. Une large place est laissée à la discussion et aux échanges.

Référencé DATA-DOCK depuis le 1er janvier 2018, le programme de formation est d'ores et déjà inscrit dans le catalogue de référence de nombreux financeurs de la formation professionnelle.

L'ensemble de ces formations est validé dans le cadre de la formation continue des avocats et des conseils en propriété industrielle.

### PRÉREQUIS :

**Les participants devront avoir une connaissance technique ou juridique en lien avec l'innovation.**

### PUBLIC CONCERNÉ :

**L'ensemble de ces formations s'adresse non seulement aux ingénieurs et techniciens des services de propriété industrielle ainsi qu'au personnel des services juridiques et en particulier aux avocats et aux conseils en propriété industrielle, mais plus généralement à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'acquérir une sérieuse connaissance dans ce domaine et ne peuvent ignorer le régime des droits de propriété intellectuelle.**

# Le cycle brevet

## Module 1 Les voies de protection de l'invention

26 et 27 janvier 2022

Journée 1 Introduction générale à la propriété intellectuelle  
(P. Kamina et G. Myon)

Journée 2 Les secrets d'affaires (T. Bouvet)

## Module 2 L'obtention du brevet : les conditions de fond

16 et 17 mars 2022

Journée 1 Le domaine de la protection (E. Py)

Journée 2 Nouveauté et activité inventive (J-M. Deltorn)

## Module 3 L'obtention du brevet : les conditions de forme

6 et 7 avril 2022

Journée 1 Les voies européennes et nationales (A. Lebkiri)

Journée 2 La voie internationale : le PCT (OMPI)

## Module 4 Du droit au titre à sa protection

8 et 9 juin 2022

Journée 1 Le droit au titre : a) Les contrats de recherche et développement  
b) Les inventions de salariés (J-C. Galloux)

Journée 2 La contrefaçon : a) La contrefaçon de brevet (C. Le Stanc)  
b) L'action en contrefaçon (J-P. Stouls)

## Module 5 L'exploitation des brevets

14 et 15 septembre 2022

Journée 1 Les contrats d'exploitation (C. Montaud)

Journée 2 L'incidence du droit de la concurrence :  
a) Présentation générale (C. Nourissat),  
b) Les licences Frand (S. Pasquier)

## Module 6 Les autres systèmes de brevets

12 et 13 octobre 2022

Journée 1 Le brevet US (F. Tetaz)

Journée 2 La protection en Chine (H. Kiehl - J-P. Stouls)

# Le cycle d'actualisation et de perfectionnement

Journée 1 Défense des droits, Procédures (C. de Haas, J.-P. Stouls, E. Treppoz) - 28 mars 2022

Journée 2 (demi-journée) : Juridiction Unifiée du Brevet (bases) (P. Veron - T. Bouvet) - 26 septembre 2022

Journée 3 Juridiction Unifiée du Brevet (avancée) (P. Veron - T. Bouvet) - Date à définir selon actualité

Journée 4 Actualité en droit des dessins et modèles / marques (A-E. Kahn - Y. Basire - G. Arbant - P. Massot) - 21 novembre 2022

26 et 27 janvier 2022

**OBJECTIFS :**

A

près une journée consacrée à une présentation du cadre général de la propriété industrielle, permettre aux auditeurs de connaître la pratique des secrets d'affaires.

**Journée 1 Introduction générale à la propriété intellectuelle****PROGRAMME :**

- <sup>(1)</sup> Les instruments de la protection.
- <sup>(1)</sup> Le choix d'une protection de l'invention (brevet ou secret).
- <sup>(2)</sup> La stratégie de protection en France et à l'étranger.
- <sup>(2)</sup> Le choix des procédures.

*Intervenants :*

**Pascal Kamina**<sup>(1)</sup>. Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à l'Université Jean-Moulin (Lyon III), Avocat, Directeur du Centre Paul Roubier.

**Gérard Myon**<sup>(2)</sup>. Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.

**Journée 2 Les secrets d'affaires****PROGRAMME :**

- Les informations protégées.
- Les modalités pratiques de protection.
- Les accords de confidentialité.
- Le régime de protection.

*Intervenant :*

**Thomas Bouvet**. Avocat au Barreau de Paris.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

16 et 17 mars 2022

**OBJECTIFS :**

**C**omprendre la notion d'invention objet de la protection. Maîtriser les caractéristiques des innovations susceptibles d'une protection par le brevet.

**Journée 1 Le domaine de la protection****PROGRAMME :**

- Notion d'invention.
- Le domaine de la brevetabilité.
- La question du logiciel.
- La biotechnologie.
- La pratique de l'OEB.

*Intervenant :*

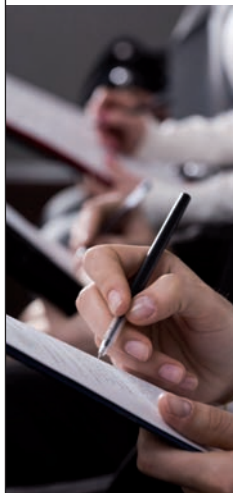
**Emmanuel Py.** Maître de conférences,  
Université de Bourgogne.

**Journée 2 Nouveauté et activité inventive****PROGRAMME :**

- L'analyse des revendications.
- L'exigence d'une nouveauté absolue.
- L'antériorité destructrice de nouveauté.
- L'appréciation de l'activité inventive (l'homme du métier, l'approche de l'Office européen des brevets, la jurisprudence française, les indices d'activité inventive).
- La recherche d'antériorités.
- Multiples illustrations jurisprudentielles.

*Intervenants :*

**Jean-Marc Deltorn.** Chercheur au Centre d'Etudes  
Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI),  
Université de Strasbourg.



6 et 7 avril 2022

**OBJECTIFS :**

**D**onner aux auditeurs les moyens d'appréhender l'ensemble des procédures administratives permettant d'obtenir un brevet français et d'étendre la protection de l'invention à l'étranger, en particulier en Europe, en application des conventions internationales et de recherche et développement.

**Journée 1 Les voies européennes et nationales****PROGRAMME :**

- Le dépôt de la demande (sa préparation, les formalités du dépôt, le contrôle par l'INPI, l'enregistrement).
- L'examen et la publication de la demande.
- L'établissement du rapport de recherche.
- La délivrance du brevet.
- La Convention sur le Brevet Européen (CBE).
- L'Office Européen des Brevets (OEB).
- La procédure d'obtention du brevet européen (formalités de dépôt, rapport de recherche, examen de brevetabilité).
- La délivrance du brevet européen et la procédure d'opposition.

*Intervenant :*

**Alexandre Lebkiri.** Conseil en propriété industrielle et Mandataire agréé par l'OEB - Ancien responsable de la propriété intellectuelle AREVA NP.

**Journée 2 La voie internationale****PROGRAMME :**

- Introduction au système PCT ; chronologie du PCT.
- Le dépôt de la demande internationale.
- La recherche internationale et l'examen préliminaire international.
- Le PCT, instrument de stratégie pour le dépôt des demandes de brevet à l'étranger.

*Intervenant :*

**OMPI.**



8 et 9 juin 2022

**OBJECTIFS :**

Permettre aux auditeurs de connaître le régime de protection des différentes créations, notamment dans le cadre du contrat de travail. Fournir aux auditeurs les moyens de déceler les atteintes à leurs droits de propriété industrielle et d'en poursuivre les auteurs.

**Journée 1 Le droit au titre****PROGRAMME :****Les contrats de recherche et développement**

- Éléments caractéristiques.
- Principales clauses.
- Obligations essentielles.

**Les inventions de salariés**

- Le champ d'application du régime des inventions de salariés.
- Les inventions de mission (notion, rémunération).
- Les inventions hors mission attribuables.
- L'application non contentieuse et contentieuse du régime des inventions de salariés.

*Intervenants :***(1) Les contrats de recherche et développement****(2) Les inventions de salariés**

**Jean-Christophe Galloux.** Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et au CEIPI, Président de l'IRPI, Avocat au Barreau de Paris.

**Journée 2 La contrefaçon****PROGRAMME :****La contrefaçon de brevet**

- Le champ de protection selon la nature du brevet (produit, procédé, application).
- L'interprétation des revendications.
- La langue du brevet.
- L'élément matériel, l'élément moral de l'acte de contrefaçon.
- L'épuisement du droit.

**L'action en contrefaçon**

- La recherche de la contrefaçon : le concours des autorités douanières, le concours du juge.
- La poursuite de la contrefaçon : le régime de l'action en contrefaçon (qualité pour agir, compétence juridictionnelle, preuve, saisie contrefaçon).
- La sanction de la contrefaçon : les mesures provisoires, les mesures définitives (sanctions civiles, sanctions pénales).

*Intervenants :***(1) La contrefaçon de brevet**

**Christian Le Stanc.** Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat.

**(2) L'action en contrefaçon**

**Jean-Pierre Stouls.** Avocat au Barreau de Lyon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

14 et 15 septembre 2022

**OBJECTIFS :**

**P**ermettre aux auditeurs de négocier et de rédiger les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle en application des règles du droit français et du droit international, en tenant compte des contraintes du droit de la concurrence, en s'intéressant particulièrement à la question des licences FRAND.

**Journée 1 Les contrats d'exploitation****PROGRAMME :**

- Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle : cession, licence, contrat de recherche, règlement de copropriété.
- La formation du contrat.
- Les obligations nées du contrat.
- L'exécution du contrat.
- Gestion de l'internationalité.

*Intervenante :*

**Charlotte Montaud.** Responsable Plasseraud IP Contrats & Valorisation / Inscriptions, Conseil en Propriété Industrielle, Conseil Européen en Marques, Dessins et Modèles.

**Journée 2 L'incidence du droit de la concurrence****PROGRAMME :****Présentation générale**

- La notion de droit de la concurrence : droit français et droit communautaire de la concurrence.
- Le principe d'application du droit des ententes aux accords de propriété industrielle.
- Le règlement d'exemption concernant les accords de transfert de technologie.
- Droit de la propriété industrielle et prohibition de l'abus de position dominante.

**Les licences Frand**

- Les particularités des licences FRAND.
- La détermination du taux de redevance.
- Le contentieux des licences FRAND.

*Intervenants :***(1) Présentation générale**

**Cyril Nourissat.** Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Jean Moulin (Lyon III).

**(2) Les licences Frand**

**Sophie Pasquier.** Principal IP Licensing Counsel pour Philips KPNV.

(1) Demi-journée le matin

(2) Demi-journée l'après-midi

12 et 13 octobre 2022

**OBJECTIFS :**

initier les auditeurs au régime de protection des inventions aux Etats-Unis et en Chine et aux spécificités de ces droits quant à l'acquisition et à l'exploitation de brevets dans ces pays.

**Journée 1 Le brevet US****PROGRAMME :**

- Les conditions d'obtention du brevet aux Etats-Unis.
- La procédure devant l'USPTO.
- La portée du brevet américain.
- La défense des droits aux Etats-Unis.

*Intervenant :*

**Franck Tétaz.** Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.

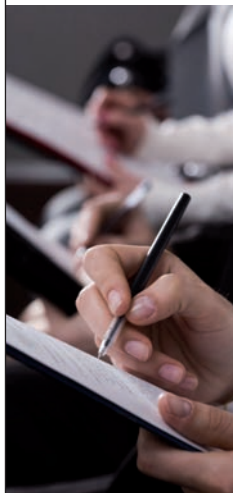
**Journée 2 La protection en Chine****PROGRAMME :**

- Défendre ses droits en Chine (acquisition et défense des droits en Chine).
- Défendre ses droits en Europe (surveillance des droits, mise en oeuvre des procédures).
- Le rôle des douanes.

*Intervenants :*

**Jean-Pierre Stouls.** Avocat au Barreau de Lyon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

**Hubert Kiehl.** Coach P.I., Ancien Directeur propriété intellectuelle - Groupe SEB.



## OBJECTIFS :

Le cycle d'actualisation et de perfectionnement est destiné à un public de praticiens confirmés souhaitant approfondir leurs connaissances et les actualiser. L'objectif est d'offrir une mise à jour sur des questions pointues de propriété industrielle au travers d'interventions de spécialistes et de praticiens reconnus.

### Journée 1 Défense des droits, Procédures

28 mars 2022

*Intervenant :*

**Charles de Haas.** Avocat au barreau de Paris, Chercheur associé à l'IRPI.

**Jean-Pierre Stouls.** Avocat au barreau de Lyon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

**Edouard Treppoz.** Professeur agrégé des Facultés de droits, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

### Journée 2 (demi-journée) Juridiction unifiée du brevet (bases)

26 septembre 2022

*Intervenants :*

**Pierre Véron.** Ancien Président de l'European Patent Lawyers Association et de l'AAPI, Membre du comité de rédaction du règlement de procédure de la JUB et du groupe d'experts conseillant le comité préparatoire de la JUB.

**Thomas Bouvet.** Avocat au barreau de Paris, Ancien Président du GRAPI.

### Journée 3 Juridiction unifiée du brevet (perfectionnement)

Selon actualité JUB

*Intervenants :*

**Pierre Véron.** Ancien Président de l'European Patent Lawyers Association et de l'AAPI, Membre du comité de rédaction du règlement de procédure de la JUB et du groupe d'experts conseillant le comité préparatoire de la JUB.

**Thomas Bouvet.** Avocat au barreau de Paris, Ancien Président du GRAPI.

### Journée 4 Actualité en droit des dessins et modèles / marques

21 novembre 2022

*Intervenants :*

**Géraldine Arbant.** Avocate au Barreau de Paris, Membre du Comité directeur du groupe français de l'AIPPI et de l'International committee of privacy and anti-counterfeiting de l'AIPPI.

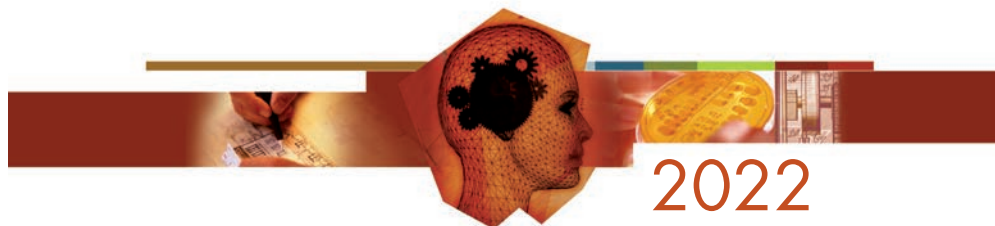
**Yann Basire.** Directeur général du CEIPI, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

**Anne-Emmanuelle Kahn.** Maître de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2, Directrice du Master 2 droit de la PI.

**Pierre Massot.** Avocat au barreau de Paris, Membre du Conseil d'Administration de l'APRAM, Président de la Commissions Dessins et Modèles de L'APRAM.

# Bulletin d'inscription

Centre Paul Roubier



2022

A retourner au Centre Paul Roubier • 23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex •  
Tel. 04 78 33 07 08 • Fax. 04 78 33 58 96  
Pré-inscription possible sur [www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)

Melle  Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Service : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... email : .....

Dossier suivi par : ..... Tél. : ..... Service : .....

Les frais de restauration (30,00 € TTC) seront réglés :  par l'entreprise  par le participant

ATTENTION : Toute réservation est dûe

**S'inscrit à (1) :**

## CYCLE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE • SESSION 2022 •

Forfait pour cycle complet brevet ..... 5000,00 € HT

1 journée au choix ..... 500,00 € HT

1/2 journée au choix ..... 250,00 € HT

Les tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ils comportent la participation aux séances, les dossiers pédagogiques, ainsi que les pauses-café et l'eau minérale dans la salle.

### CYCLE BREVET :

- 26 et 27 janvier 2022
- 16 et 17 mars 2022
- 6 et 7 avril 2022
- 8 et 9 juin 2022
- 14 et 15 septembre 2022
- 12 et 13 octobre 2022

### JOURNÉES ACTUALISATION

- 28 mars 2022
- 26 septembre 2022, ½ journée
- 21 novembre 2022
- JUB - Date à préciser

(1) Cocher la ou les case(s) appropriées et, éventuellement, entourer les dates choisies.

Les règlements devront être effectués à réception de la facture par chèque libellé à l'ordre du Centre Paul Roubier ou par virement sur notre compte : BNP Grenette N° 22551588 code banque 30004 code guichet 00622

Cachet de l'Entreprise

Date et signature





## Conditions générales de vente :

### INSCRIPTION :

- L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription.
- Vous pouvez réserver une option d'inscription par téléphone ou sur notre site internet [www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com).
- En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début du séminaire, le centre Paul Roubier se réserve le droit de facturer 30% du montant des frais d'inscription, pour frais de constitution de dossier.
- Les remplacements sont acceptés, mais doivent être confirmés par courrier.

### CONVENTION :

- Dès réception du bulletin d'inscription, une convention de formation est adressée en deux exemplaires, dont l'un doit impérativement être retourné signé.
- Les dépenses relatives aux stages sont imputables sur le budget de formation continue.
- Déclaration d'existence N° 82 69 00198 69.
- N° d'homologation CNB pour la formation continue des avocats : 07-043
- Formation validée dans le cadre de la formation continue des avocats.
- Référencé DATADOCK depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Conditions de participation :

### CONVOCACTION :

- Une convocation est adressée au participant une dizaine de jours avant le début du séminaire.

### TARIFS :

- Forfait cycle complet brevet..... 5000,00 € HT
- 1 journée au choix..... 500,00 € HT
- ½ journée au choix..... 250,00 € HT

## Frais de restauration :

- Les déjeuners peuvent être pris en commun. En raison de la réglementation en vigueur (loi du 16 juillet 1971), ils feront l'objet d'une facture séparée (possibilité de régler sur place).
- Facturation : 30 euros TTC par personne et par jour.  
Toute réservation est dûe.

# Renseignements pratiques

## HORAIRES :

Sauf indication contraire :

Mercredi :	9h00 • 17h30
Jeudi :	8h30 • 17h00
Pause déjeuner :	12h30 • 14h00

## LIEU DE LA FORMATION :

**Les séances ont lieu dans les locaux de EM Lyon pour le cycle brevet**

23, avenue Guy de Collongue • 69130 ECULLY (10 km à l'ouest de Lyon)

**et dans les locaux de l'Université Lyon III pour les journées d'actualisation**

15 Quai Claude Bernard • 69007 Lyon (Métro Guillotière)

## RENSEIGNEMENTS :

CENTRE PAUL ROUBIER

23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex

Tél. 04 78 33 07 08

Fax. 04 78 33 58 96

[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com)

Contact : Florence BOUVIER

e-mail : [info@paulroubier.com](mailto:info@paulroubier.com)



# Centre Paul Roubier

ASSOCIATION LOI 1901 POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE  
EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

## SOUS LE PATRONNAGE DE :

- L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)
- LA COMPAGIE NATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CNCPI)
- LE CENTRE D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE STRASBOURG (CEIPI)
- GROUPE FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (AIPPI)

## LE CENTRE PAUL ROUBIER

est régi par la loi de 1901 et a été fondé par  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON  
et LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON

CENTRE PAUL ROUBIER

23, avenue Guy de Collongue • BP 174 • 69134 ECULLY Cedex  
Tel. 04 78 33 07 08 • Fax. 04 78 33 58 96

[www.paulroubier.com](http://www.paulroubier.com) 